ObsCi
Observatoire
des Criminalités
Internationales

PRISES D'OTAGES, ENLÈVEMENTS, SÉQUESTRATIONS : ÉVOLUTIONS, MUTATIONS ET RUPTURES

Entretien réalisé par Michel Gandilhon, membre du Conseil d'orientation scientifique de l'ObsCi, avec

Doron Levy / Criminologue, expert en sûreté et protection des entreprises, auteur de *Crises d'otages* (Cerf/2022)

Mars 2023

PRÉSENTATION DE L'INTERVIEWÉ

Doron Levy / Criminologue, expert en sûreté et protection des entreprises. Auteur de *Crises d'otages* (éd. Cerf) et *Braquages, actualités, évolutions et ripostes* (CNRS éd.)

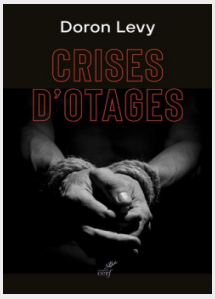

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire des criminalités internationales (ObsCI) a pour objectif d'étudier et d'analyser en toute indépendance les différents champs des criminalités internationales en appréhendant les problématiques sécuritaires dans leur globalité, en intégrant ses enjeux pour nos sociétés et leurs effets sur les politiques publiques en France comme à l'international. Ses axes d'intervention se concentrent en particulier sur les trafics illicites, la criminalité financière et la corruption, la délinquance, la criminalité environnementale et sanitaire, ainsi que la cybercriminalité.

En mobilisant à la fois des chercheurs et des praticiens de différents pays, l'ObsCI produit des analyses indépendantes qui intègrent leurs incidences économiques, politiques, diplomatiques, sociales, territoriales, étatiques et in fine militaires, dont les interrelations constituent précisément sa géopolitique.

Il a pour objectif d'alimenter les débats publics de manière constructive, ainsi que d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les professionnels et les entreprises sur ces sujets.

Il est dirigé par **Gaëtan Gorce**, chercheur associé à l'IRIS, membre honoraire du Parlement, et **David Weinberger,** chercheur associé à l'IRIS, sociologue.

@ObsCIcrim

iris-france.org

@InstitutIRIS

@InstitutIRIS

institut_iris

IRIS

IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

© IRIS - Tous droits réservés

« Comment faire, si ce n'est en prenant des otages parmi les gens qu'affectionne la bourgeoisie,
en qui elle met sa confiance, et en plaçant ainsi toute la classe bourgeoise
sous l'épée de Damoclès de la garantie solidaire ? »
Léon Trotsky, *Terrorisme et communisme*, 1920

La prise d'otages, comme le démontre brillamment Doron Levy dans son dernier ouvrage, Crises d'otages*, paru aux éditions du Cerf en 2022, est une pratique aussi ancienne que l'histoire de l'humanité. Largement répandue au Moyen-Âge dans le cadre des conflits internationaux, où il était dans les coutumes pour un État vainqueur de détenir une personnalité de haut rang appartenant au camp des vaincus, jusqu'à paiement des indemnités de guerre ; utilisée aussi comme arme politique, de la Révolution française aux luttes armées en Palestine et en Colombie en passant par la Commune de Paris et la révolution russe ; cette pratique, jugée désormais infâme, est devenue un quasi-monopole de groupes dits terroristes ou relevant du crime organisé. En l'espace d'une cinquantaine d'années, elle a toutefois connu un certain nombre d'évolutions et de vicissitudes sur lesquelles cet entretien souhaite revenir.*

MICHEL GANDILHON : Vous évoquez dans votre ouvrage, la « nouvelle industrie de l'enlèvement » comme une menace contemporaine majeure. Vous expliquez pourtant que la prise d'otages est une pratique consubstantielle à l'histoire des hommes. Alors en quoi cette « industrie » est-elle nouvelle et marque-t-elle une rupture avec le passé ?

DORON LEVY : Considérée effectivement aujourd'hui par certains comme une véritable industrie, la pratique de l'enlèvement, de façon organisée et méthodique, n'est cependant pas une nouveauté. Pendant des siècles, la prise d'otage ne fut pas une conséquence accidentelle, mais plutôt une dimension consubstantielle aux règlements des conflits. Nos ancêtres avaient compris très tôt la valeur ajoutée que pouvait représenter un captif bien choisi, influent ou rentable. Cette prise et/ou remise d'otages de paix, garantie vivante d'un traité, a donc existé et à grande échelle. L'histoire ancienne des hommes est parsemée de légendes et d'épopées guerrières dans lesquelles l'otage se retrouve, malgré lui, parfois même volontairement, en captivité et privé de sa liberté. Cela pouvait concerner des monarques, des descendants de sang royal, des généraux d'armée, mais aussi, et surtout, des soldats, en nombre très important parfois. La valeur et le statut associés à leur condition dépendent toujours des contextes et enjeux en cours. Ces derniers ont beaucoup changé tout comme le statut d'otage. Aujourd'hui, cette pratique existe encore. Elle n'intervient plus, sauf exception, dans le contexte de conflits interétatiques, mais dans le cadre de guerres civiles à forte dimension

asymétrique. À ce stade, pourtant, une interrogation légitime relativisant le constat précédent peut se poser. Qu'en est-il de la guerre économique entre les États et les arrestations auxquelles on a pu assister dernièrement de dirigeants d'entreprise visée par des OPA hostiles ? L'emprisonnement pour corruption, dans le contexte des visées de General Electric sur Alsthom, d'un cadre de haut niveau du groupe français[1] ne s'apparente-t-il pas, par exemple, à une forme de prise d'otages ? Quoi qu'il en soit, dans notre actualité tourmentée, les otages de guerre existent donc malheureusement encore et les temps difficiles annoncés n'y changeront rien.

La rupture réelle avec le passé, outre l'abandon de cette pratique par les États, consiste peut-être dans le rôle omniprésent des médias, qui parfois font involontairement monter les enchères et dans d'autres cas aident paradoxalement à la résolution de la crise. Ce qui aussi peut-être changé, c'est le regard contemporain que nous portons tous sur le phénomène. En effet, dans un contexte de banalisation des séquestrations visant des particuliers, y compris les plus humbles, l'opinion publique tend à les appréhender comme une fatalité.

MICHEL GANDILHON : Les années 1960 et 1970 ont été marquées par des prises d'otages célèbres (Peugeot, Empain, etc.) en France, comment expliquer l'essor et le déclin de cette pratique bien particulière du crime organisé ?

DORON LEVY : Il faut avant tout se remettre dans le contexte de l'époque. La prise d'otage ciblée, avec demande de rançon, était, pour le crime organisé, un moyen, supposé rapide, d'obtenir des fonds. Certaines célébrités ou notables en vue se sont ainsi retrouvées confrontées à des voyous avides de billets, parfois au péril de leur vie. Il est nécessaire de préciser au passage que les enlèvements n'étaient pas qu'une pratique relevant de groupes criminels, mais de factions politiques radicales, promouvant la révolution ou l'indépendance nationale, apparus dans le cadre des mouvements contestataires propres à cette époque, soucieux de se financer. Avec parfois des porosités, voire des collaborations entre les deux milieux. Par ailleurs, les forces de police ne disposaient pas des moyens et avancées technologiques d'aujourd'hui. En France, en 1975, on ne comptait pas moins de douze affaires de ce genre. Devant cette explosion, les autorités exigèrent l'arrêt du paiement des rançons. Le résultat fut immédiat puisque le nombre d'affaires diminua progressivement, avec toutefois une reprise dans les années 1980. Il semble qu'ensuite le grand banditisme ait plus ou moins

[1] Frédéric Pierucci, *Le Piège américain, l'otage de la plus grande entreprise de déstabilisation témoigne*, Jean-Claude Lattès, 2019.

renoncé à ce genre d'action trop risqué et compliqué à gérer. Aux yeux des gangsters, les résultats sont aléatoires et la pratique réputée à haut risque.

Il est vrai que rares sont ceux qui réussissent à disparaître avec la rançon sans être inquiétés. La prise d'otages ne se passe jamais comme prévu, car il s'agit toujours d'une équation à multiples inconnues. Dès lors, le grand banditisme s'est recentré sur des activités plus lucratives et plus « faciles » à exploiter durablement comme le trafic de stupéfiants, la prostitution, les braquages ou encore les cambriolages. Les affaires de kidnapping rentables et couronnées de succès sont finalement rarissimes.

MICHEL GANDILHON : On assiste en France depuis quelques années à un renouveau des prises d'otages ou plutôt des séquestrations. Quelle distinction faites-vous entre « prise d'otages » et « séquestrations » ?

DORON LEVY : En France, c'est le Code pénal[2] qui qualifie et réprime les infractions relatives aux enlèvements et aux séquestrations. À l'intérieur de ce champ, quatre infractions sont distinguées : l'arrestation, l'enlèvement, la détention et la séquestration d'autrui. Le terme « séquestration »[3] désigne l'acte de « retenir la victime dans un lieu quelconque où elle se trouve enfermée contre son gré, en usant de la violence, de la ruse ou de la contrainte ». La personne séquestrée n'étant alors pas forcément enlevée. L'action est généralement de courte durée, puisque les auteurs attendent que leurs demandes soient satisfaites rapidement. D'un point de vue situationnel, « l'enlèvement » relève simplement d'une action visant à capturer et retenir des personnes contre leur volonté afin d'obtenir la satisfaction d'une revendication qui peut être aussi d'ordre politique. Lorsque la motivation est purement pécuniaire, on parle alors d'« enlèvement pour une rançon » [4]. L'enlèvement implique l'idée de déplacement. Durant ce déplacement, la victime est privée de sa liberté d'aller et venir. Ce type d'enlèvement dure plus longtemps et implique donc une certaine logistique, des moyens dédiés et enfin le temps nécessaire pour récolter les fonds, au mieux plusieurs jours, parfois plusieurs mois. Malgré ces nuances, ces situations répondent à une définition criminologique commune. Il s'agit de « situations initiées par un ou plusieurs individus armés ou prétendument armés qui refusent de se rendre aux forces de l'ordre. Ces individus, pouvant retenir de force une ou

[2] Et ses articles 224-1 /224-5.
[3] Ou *tiger-kidnapping.*
[4] *Kidnap for ransom* ou K&R.

plusieurs personnes, présentent un comportement dangereux, soit à leur égard soit à l'égard d'autrui, ce qui justifie l'intervention ou le concours d'une ou plusieurs unités spécialisées »[5].

MICHEL GANDILHON : On a l'impression que les séquestrations sont devenues un instrument destiné à régler les problèmes de rivalités et de concurrence au sein du crime organisé, notamment de sa fraction liée au trafic de drogues. Est-ce bien le cas ?

DORON LEVY : Vous avez raison, le phénomène des séquestrations a aussi muté dans notre quotidien proche. Ainsi, de nouvelles formes inattendues, en phase avec notre société souvent en crise, hyperconnectée, et désormais dépendante des nouvelles technologies de la communication, de « prises d'otages » numériques sont apparues comme le *ransomeware*[6], tandis que de vieilles pratiques syndicales, notamment en France du fait d'une tradition anarcho-syndicaliste prégnante, tel le *bosssnaping,*[7] retrouve de la vigueur.

Par ailleurs, avec la dématérialisation croissante de l'argent physique, c'est quasiment chez soi que la banque se déplace. Et les malfaiteurs avec. On assiste donc à la raréfaction des braquages de banques, et à l'émergence de nouvelles formes de *hold-up*, plus ciblés sur les personnes, et moins sur des infrastructures. D'où l'augmentation des *home jacking*. Les statistiques de ces dernières années confirment cette vague de séquestrations[8]. Depuis 2015, en moyenne, 3 500 séquestrations sont répertoriées chaque année dans un contexte de montée des homicides et des tentatives d'homicide[9]. Ce qui ne change pas, c'est la motivation du gain rapide et « sans risques » qui stimule des auteurs inspirés et étonnamment toujours bien renseignés. Désormais, la pratique semble à la portée d'organisations peu sophistiquées, car les informations utiles sur les victimes potentielles sont aisément accessibles, via internet notamment, et rapidement exploitables. Ce qui est immuable également, ce sont les modes opératoires, qui respectent un schéma standard en 4 étapes : l'accès au site ; la capture/séquestration ; la gestion de la captivité, le paiement de la rançon et la libération de l'otage. Par ailleurs, outre les braquages/séquestrations à domicile, les policiers spécialisés constatent que les kidnappings dans les affaires de trafic de drogue ont le vent en poupe. Selon le commissaire divisionnaire Yann Sourisseau[10], qui s'exprimait récemment sur RTL[11], « les enlèvements entre groupes criminels sont apparus il y a une vingtaine d'années et se sont

[5] IHEDN, Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, *Grand Angle* N°36 mai 2015.
[6] Cyberattaques avec demandes de rançon - « *cryptolocking* ».
[7] Terme qui désigne la séquestration de cadres dirigeants d'une entreprise.
[8] Dont plus d'une centaine liée au trafic de drogue depuis 2020.
[9] En 2015, on dénombrait 55 règlements de compte pour 94 en 2021.
[10] Chef de l'Office central de lutte contre le crime organisée (OCLCO) à la Direction centrale de la police judiciaire.
[11] Le 2 février 2023.

développés depuis. Là où il y a du trafic de stupéfiants, il y a potentiellement des enlèvements et séquestrations. Ces agissements interviennent généralement pour régler des conflits, des vols, entre trafiquants ou récupérer des dettes auprès de leurs débiteurs ». Cette réalité est indissociable de la dynamique d'une économie souterraine engendrant, selon les dernières estimations, près de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Dans ce milieu, les armes à feu sont présentes et servent notamment à mener des guerres de territoire. Derrière les séquestrations, il y a le plus souvent des contentieux liés à l'existence de vols entre les trafiquants ou au recouvrement de dettes. La majorité des victimes préfèrent payer, quitte à se venger par la suite, plutôt que de déposer plainte. Toutes les couches du trafic sont concernées. Les appétits sont donc féroces dans ce milieu et tous les moyens sont bons pour tenir le haut du pavé et neutraliser des concurrents. En 2022, 128 enlèvements et séquestrations ont été enregistrés par les forces de l'ordre, soit une tous les trois jours. Il y en avait 136 en 2021 et 129 en 2020. Seule tendance rassurante, ces incidents ne durent généralement que quelques heures, voire quelques jours, le temps pour les auteurs d'obtenir un terrain d'entente et relâcher leur victime.

MICHEL GANDILHON : Pouvez-vous nous décrire la nature de la réponse policière à ces phénomènes ? Existe-t-il une spécificité française ou existe-t-il une doctrine internationale commune ?

DORON LEVY : La nature même de la prise d'otages implique inévitablement des paramètres incertains, pour les deux camps d'ailleurs. C'est ce qui fait sa spécificité. Pour les autorités en charge, il s'agit avant tout de préserver la vie et libérer les otages, tout en respectant des contraintes multiples : émotionnelles, physiques, situationnelles, légales et aussi médiatiques. La pression fait partie intégrante de l'équation. La doctrine initiale est donc simple et valable pour tous : l'État est responsable de ses citoyens et doit négocier pour obtenir leur liberté. Cela dit, il s'agit toutefois de distinguer le niveau opérationnel du niveau proprement politique.

Sur le plan opérationnel, un véritable tournant en matière de stratégie et de réponse possible fut décidé après l'attaque du village olympique à Munich en 1972 par un commando palestinien. L'échec et l'impréparation des policiers allemands de l'époque associés à un manque de coordination opérationnelle et d'expérience avaient fortement marqué les esprits. L'État français décida alors d'investir et de créer des unités spécialisées. Les opérations de libération d'otages sont parmi les plus complexes à gérer. La réussite ou l'échec de telles missions dépend principalement de la pertinence du renseignement et du moment de l'intervention. Les forces spéciales françaises ont affiné à plusieurs reprises leur doctrine en la

matière. Hautement spécialisés, ces militaires et policiers sont aujourd'hui recrutés selon un processus drastique, long et particulièrement sélectif, propre à chaque service. Leurs missions et moyens se sont élargis au fil d'évènements fondateurs comme « l'affaire Charcot » avec Érick Schmitt[12] en 1993, l'avion d'Air-France bloqué à Marignane en 1994 par le GIA ou encore les attaques islamistes simultanées de Paris en 2015. Aujourd'hui, la France dispose d'une solide réputation, quel que soit le scénario, et un savoir-faire reconnu en matière de renseignement, de réponse armée ciblée, et surtout de négociation. Sur le plan politique, depuis la vague d'enlèvements au Liban des années 80, la politique étrangère française officielle consiste à refuser toute négociation avec les ravisseurs, même si la réalité sur le terrain est certainement plus nuancée et parfois des rançons sont effectivement versées[13]. Cette position n'a pas changé, elle est partagée par de nombreux États concernés et rappelée vigoureusement par tous les chefs d'État confrontés à la problématique. L'ex-président François Hollande affirmait en 2013 : « Il est impensable que l'on donne de l'argent à des organisations contre lesquelles nous sommes en guerre ». Officiellement, les États ne négocient pas pour leurs citoyens otages, mais parfois les familles ou les entreprises, conscientes des risques, signent des contrats d'assurance spécifiques qui prennent en charge les étapes de la négociation et les modalités de versement des rançons. Dans les faits, le pragmatisme reste donc de mise.

[12] Alias « *Human Bomb* ».

[13] Selon la presse, les Français Tanguy Moulin-Fournier enlevé en février 2013, Nicolas Henin capturé en juin 2013, Serge Lazarevic enlevé en 2011, furent libérés après paiement d'une rançon.

L'expertise stratégique en toute indépendance.

IRIS
INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France
+ 33 (0) 1 53 27 60 60
contact@iris-france.org

iris-france.org

L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.